

DELIBERATION N° 2000/12-09 - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur REMY, Adjoint au Maire, chargé du Personnel, informe l'Assemblée de la réussite d'un adjoint administratif au concours de rédacteur territorial.

L'inscription de cet agent sur la liste d'aptitude appelle une modification de situation.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 8 décembre 2000.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de transformer 1 poste d'adjoint administratif à temps complet en poste de rédacteur territorial à temps complet, à compter du 1er Janvier 2001.
- de bien vouloir procéder à l'adaptation du tableau des effectifs aux conditions énoncées ci-dessus, à compter du 1er Janvier 2001,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2001.